

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 13 - RESSOURCES - ENSEIGNEMENT.
ECOLE SUPERIEURE D'ART - CONVENTION AVEC LE B.T.S. AUDIOVISUEL DU LYCEE RENE CASSIN.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Ecole Supérieure d'Art de la Communauté (E.S.A. des Rocailles) et le B.T.S. Audiovisuel du Lycée René Cassin, établissement public à caractère technique et professionnel sous tutelle pédagogique du Ministère de l'Education Nationale, délivrent chacun des diplômes nationaux : Diplôme National d'Arts Plastiques (D.N.A.P., niveau licence) option Art mention « Industries culturelles » et Brevet de Technicien Supérieur (Bac +2).

La spécificité des enseignements de l'E.S.A. des Rocailles nécessite une pédagogie innovante, qui se construit autour de partenariats forts.

L'installation de l'E.S.A. des Rocailles sur le site du «Plateau image» à Biarritz, aux côtés du B.T.S. Audiovisuel du Lycée René Cassin, permet la concentration de deux acteurs de la formation supérieure, tous deux orientés vers les métiers de l'image et les industries culturelles.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

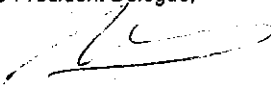
28 JUIL. 2008

Affiché le

28 JUIL. 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué,



Pierre GRENADE

Cette situation ouvre ainsi la possibilité d'une synergie entre les deux établissements afin d'offrir aux étudiants une formation supérieure de qualité, ouverte aux nouvelles pratiques dans le champ des technologies de l'informatique et de l'audiovisuel, dans la perspective du rôle régional d'éducation par l'image voulu par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Bâties à partir de projets aux objectifs pédagogiques communs, les collaborations envisagées amèneront une mutualisation des compétences et des ressources en matériels.

Une convention, jointe, vient régler le cadre de ce partenariat.

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec le B.T.S. Audiovisuel du Lycée René Cassin.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ